

Texte français de la lettre de M. l'Ambassadeur Cadieux à son homologue américain en date du 2 juin 1978.

Le ministère des Affaires extérieures vient d'informer l'Ambassade des États-Unis que le Gouvernement du Canada ne poursuivra pas l'application provisoire de l'Accord intérimaire réciproque sur les pêches de 1978. La présente n'a pas pour objectif de rappeler nos différends concernant l'Accord intérimaire, mais plutôt de réaffirmer mon engagement à poursuivre les négociations en vue d'un accord à long terme qui servira de cadre aux règlements des différends qui pourraient survenir à l'avenir.

2. Je continue de croire, et je sais que vous partagez ce point de vue, qu'un accord couvrant toute la gamme des questions maritimes transfrontalières d'intérêt commun à nos deux pays est le meilleur moyen d'assurer une gestion rationnelle de nos importantes ressources maritimes frontalières et ce, dans l'intérêt de chacun de nos pays.

3. Nous sommes tous deux d'avis que les négociations visant un accord à long terme sur les frontières maritimes et les ressources connexes doivent être poursuivies activement et que les difficultés d'application de l'Accord intérimaire ne doivent ni ne devraient retarder ce processus. Afin de promouvoir un climat favorable à nos négociations, je propose que les deux gouvernements conviennent que les mesures prises par l'un ou l'autre concernant les questions juridictionnelles dans les régions frontalières durant nos négociations soient considérées sans préjudice de la position de l'un ou l'autre de nos pays en ce qui concerne toute procédure faisant intervenir une tierce partie à laquelle ces différends juridictionnels pourraient être soumis.